

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 19847

Numéro SIREN : 900 677 485

Nom ou dénomination : ORNA

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2024 sous le numéro de dépôt 35689

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

18 MARS 2024

Sous le N° 35689 

ORNA
Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €
Siège social : 10 Place du Maréchal Juin -75017 PARIS
900 677 485 R.C.S. PARIS

❖❖❖❖❖

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 DECEMBRE 2023

Exercice clos le 30 juin 2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

La cogérance propose d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 soit 157 €, en totalité au compte « report à nouveau » lequel serait porté de - 2.728 € à -2.571 €.

* * * *

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
(article L 232-22 du code de commerce)

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la cogérance, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 soit 157 €, en totalité au compte « report à nouveau » lequel est porté de - 2.728 € à -2.571 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Pour extrait certifié conforme
La cogérance*

*Par extrait certifié conforme
la cogérance*

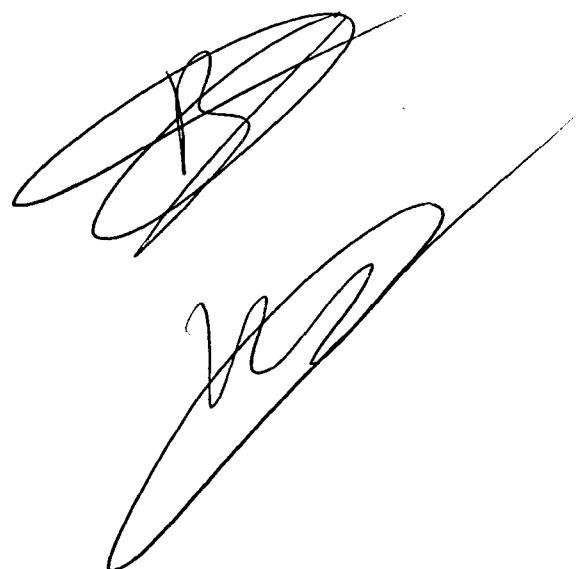


ORNA

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €
Siège social : 10 Place du Maréchal Juin -75017 PARIS
900 677 485 R.C.S. PARIS

COMPTES ANNUELS
CLOS AU 30 JUIN 2023

Comptes certifiés conformes
La cogérance



BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2023

①

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ORNA		112	
Adresse de l'entreprise 10 Place du Maréchal Juin 75017 PARIS		113	
Durée de l'exercice précédent *		113	
Numéro SIRET * 9 0 0 6 7 7 4 8 5 0 0 0 1 4		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, 13 01 06 2023	
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB 126 129 AC 46 992 79 137	
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	
	Fonds commercial (I)	AH 1 135 000 AI 1 135 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
IMMobilisations corporelles	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 83 069 AS 21 077 61 991	
	Autres immobilisations corporelles	AT 396 655 AU 71 643 325 012	
	Immobilisations en cours	AV	
	Avances et acomptes	AX	
IMMobilisations financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	
	Prêts	BF	
	Autres immobilisations financières *	BH 19 519 BK 139 713 1 620 659	
TOTAL (II) BJ 1 760 371		19 519	
Stocks *	Matières premières, approvisionnements	BL 5 020 BM 5 020	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT 5 271 BU 5 271	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
Créances	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	
	Autres créances (3)	BZ 5 656 CA 5 656	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	
	Disponibilités	CF 8 162 CG 8 162	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH 5 752 CI 5 752	
TOTAL (III) CJ 29 862 CK 29 862			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étalement (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 1 790 234 1A 139 713 1 650 521		
	Renvois : (I) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
	Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :	Stocks :	Créances :

BILAN — PASSIF avant répartition

(2)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

ORNA

Néant

 *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	50 000	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC
	Réserve légale (3)			DD
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ)	DG
	Report à nouveau			DH (2 728)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI 157
	Subventions d'investissement			DJ
Autres fonds Propres	Provisions réglementées *			DK
			TOTAL (II)	DL 47 429
	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées			DN
			TOTAL (II)	DO
	Provisions pour risques			DP
DETTES (4)	Provisions pour charges			DQ
			TOTAL (III)	DR
	Emprunts obligataires convertibles			DS
	Autres emprunts obligataires			DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU 915 419
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV 595 938
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX 38 564
	Dettes fiscales et sociales			DY 53 171
Compte régul.	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ
	Autres dettes			EA
	Produits constatés d'avance (4)			EB
			TOTAL (IV)	EC 1 603 092
	Ecarts de conversion passif *			ED
			TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 1 650 521
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
		Écart de réévaluation libre		1D
		Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG 884 274
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH 38 086

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ORNA

Néant *

		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	894 131	FB	FC	894 131
	Production vendue	FD		FE	FF	
	biens *				FI	
	services *	FG		FH		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	894 131	FK	FL	894 131
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	47
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	894 179
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	69 486
	Variation de stock (marchandises)*				FT	13 712
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	165 320
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	6 301
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	242 465
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	21 725
	Salaires et traitements *				FY	228 444
	Charges sociales (10)				FZ	78 582
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA	80 032
					GB	
					GC	
					GD	
Autres charges (12)					GE	4 157
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	910 223
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(16 045)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Défauts et charges assimilées				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	7 798
	Défauts et charges assimilées				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	7 798
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(7 798)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(23 843)

(4)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ORNA	Néant	<input type="checkbox"/> *	
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	24 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	24 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	24 000		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ			
Impôts sur les bénéfices *		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)					
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
	(3) Dont { — Crédit-bail mobilier *	HP			
	— Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	4 051		
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	2 468	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	2 468	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				
	Abandon compte associé			24 000	
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise ORNA

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

INCORP.	CORPORELLES	FINANCIÈRES	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
						Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
			Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ 126 129	D8	D9
			Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD 1 135 000	KE	KF
			Terrains		KG	KH	KI
	Constructions		Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK	KL
			Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN	KO
			Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	KQ	KR
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS 83 069	KT	KU
			Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV 371 115	KW	KX
			Matériel de transport *		KY	KZ	LA
			Matériel de bureau et mobilier informatique		LB 25 540	LC	LD
			Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
			Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
			Avances et acomptes		LK	LL	LM
			TOTAL III	LN 479 724	LO		LP
			Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
			Autres participations		8U	8V	8W
			Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
			Prêts et autres immobilisations financières		1T 18 186	1U	IV 1 332
			TOTAL IV	LQ 18 186	LR		LS 1 332
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG 1 759 039	ØH	ØJ	1 332
							Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		
			par virement de poste à poste		par cessations à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		
			1	2			
			Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ 126 129	D7 126 129
			Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW 1 135 000	IX 1 135 000
			Terrains	IP	LX	LY	LZ
	Constructions		Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
			Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
			Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK 83 069	ML 83 069
	Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM	MN 371 115	MO 371 115
			Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
			Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT 25 540	MU 25 540
			Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
			Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB
			Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF
			TOTAL III	IY	NG	NH 479 724	NI 479 724
			Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW
			Autres participations	IO	ØX	ØY	ØZ
			Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D
			Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F 19 519	2G
			TOTAL IV	I3	NJ	NK 19 519	2H
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	ØL 1 760 371	ØM 1 740 853

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ORNA

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice				
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit inclus dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise ORNA		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
	IMMobilisations AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY 21 766	EL 25 226	EM	EN 46 992				
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH				
TOTAL I		RK 21 766	RM 25 226	RN	RO 46 992				
Terrains		PI	PI	PK	PL				
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ				
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 8 491	QA 12 587	QB	QC 21 077				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD 26 130	QE 37 112	QF	QG 63 242				
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 3 294	QM 5 108	QN	QO 8 402				
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT				
TOTAL II		QU 37 915	QV 54 806	QW	QX 92 721				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN 59 681	QP 80 032	QJ	QR 139 713				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général <small>non ventilé</small> (NP + NQ + NR)	NW	Total général <small>non ventilé</small> (NS + NT + NU)		NY	Total général <small>non ventilé</small> (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RéPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étailler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ORNA						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)* 	6A	6B	6C	6D	
			6E	6F	6G	6H	
			02	03	04	05	
			9U	9V	9W	9X	
			06	07	08	09	
			6A	6B	6C	6D	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises		<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF			
			UG	UH			
			UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : ORNA		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW	19 519
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation préte ou remis en garantie * antérieurement constituée *)	ZI			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	Etat et autres collectivités publiques	VM			
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 728	3 728	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	Divers	VP			
RENOVIS	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 928	1 928	
	Charges constatées d'avance	VS	5 752	5 752	
	TOTaux		30 927	VU	11 408 VV 19 519
	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y			
Autres emprunts obligataires (1)		7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	38 086	38 086	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	877 332	158 514	718 818
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	38 564	38 564	
Personnel et comptes rattachés		8C	27 209	27 209	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 731	14 731	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 142	4 142	
	Obligations cautionnées	VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 089	7 089	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J			
Groupe et associés (2)		VI	595 938	595 938	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2			
Produits constatés d'avance		8L			
TOTaux		VY	1 603 092	VZ 884 274	718 818
RENOVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VL 595 938
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	157 289	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise ORNA				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N° clos le 30/06/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			WA 157			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			WB			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			XE			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX			XW			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			XY			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			I7		
		Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					K7		
			- imposées au taux de 0 %					18			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					ZN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WN			
								WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			XR			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			WQ			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
								TOTAL I	WR 157		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
		- imposées au taux de 0 %						WH			
		- imposées au taux de 19 %						WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA		
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZX		
	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.								ZY		
Majoration d'amortissement *								XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice * (art. 44 octies A)	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 4° septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	ØV		Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 quaterdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité N° 2 (art. 44 quaterdecies)	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 sexagesies)	PB		
											XS
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XG			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 déces A)	X9		dont déduction exceptionnelle similaire de conduite (art. 39 déces E)	YH		dont déduction exceptionnelle (art. 39 déces C)	YC		Y2	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 déces A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 déces B)	YB		crédit dégagé par le report en arrière de déficit	ZI		XH	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 déces D)	YD		dont déduction exceptionnelle (art. 39 déces F)	YI		dont déduction exceptionnelle (art. 39 déces G)	YL		XL 157	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								YO			
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	157		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL			
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN			

Désignation de l'entreprise ORNA		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)		K4 2 728
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5 157
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6 2 571
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK 2 571
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT 20 172
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV ZW
Provisions pour risques et charges *		8X 8Y 8Z 9A 9B 9C
Provisions pour dépréciation *		9D 9E 9F 9G 9H 9J
Charges à payer		9K 9L 9M 9N 9P 9R 9S 9T YN YO
TOTaux (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		▼ ligne WI ▼ ligne WU
à reporter au tableau 2058-A-2 :		

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : ORNA							Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(2 728)		– Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE		
	TOTAL I	ØF	(2 728)		Autres répartitions	ZF		
(N.B : le total I doit nécessairement être égal au total II)							TOTAL II	
							ZH (2 728)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
	– Effets portés à l'escampe et non échus						YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNAUX	– Sous-traitance						YT 47 454	
	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ 96 130	
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS 18 397	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	
	– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST 80 484	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ 242 465	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW 2 926	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z 18 799	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX 21 725	
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY 109 608	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ 56 745	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB 316 010	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK %	
	– Numéro de centre agréé *	XP				– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 % JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 % JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations JP	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale							JH JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ORNA

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A / plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
CADRE B / plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B)	(C)	
CADRE C / autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ORNA

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexties</i> -0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexties</i> -0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H ⑥
	À 19 %, ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
N-1					
N-2					
N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme différentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ORNA		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés		4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: ORNA		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01072022 et clos le: 30062023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	7,00
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	894 131
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
		TOTAL 1 OX	894 131
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	47
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
		TOTAL 2 OM	47
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée⁽¹⁾			
Achats		ON	234 301
Variation négative des stocks		OQ	20 013
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	160 039
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	4 157
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
		TOTAL 3 OJ	418 510
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG 475 668
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	475 668
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV <input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX 894 131	Effectifs au sens de la CVAE * EY 7,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY 0 1 / 0 7 / 2 0 2 2	GZ 3 0 / 0 6 / 2 0 2 3
Date de cessation		HR /	/
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

30062023

N° SIRET 9 0 0 6 7 7 4 8 5 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ORNA

ADRESSE (voie)

10 Place du Maréchal Juin

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M

Nom patronymique

Prénom(s) OLIVIER

Nom marital

% de détention

47,50

Nb de parts ou actions

2375

Naissance:

Date 01/12/1987

N° Département

Commune NEUILLY SUR SEINE

Pays

Adresse :

N°

Voie Route de Villiers Le Sec

Code Postal

95660

Commune VILLAINES SOUS BOIS

Pays

Titre (2) Mme

Nom patronymique

Prénom(s) MARION

Nom marital

BOISANTE

% de détention

47,50

Nb de parts ou actions

2375

Naissance:

Date 10/02/1991

N° Département

Commune AMIENS

Pays

Adresse :

N°

Voie Route de Villiers Le Sec

Code Postal

95660

Commune VILLAINES SOUS BOIS

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.